

REDUCTION DES ECARTS DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

| | |
|---|--|
| Indicateur 1 : Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires | Indicateur 2 : Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels |
| Nombre de points sur 50 : | Nombre de points sur 15 : |
| 49 points | 15 points |
| Indicateur 3 : Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes | Indicateur 4 : Nombre d'agents publics de sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant reçu les plus hautes rémunérations |
| Nombre de points sur 25 : | Nombre de points sur 10 : |
| 25 points | 4 points |

| | |
|---------------------------------|-----------|
| TOTAL des Points sur 100 | 93 |
|---------------------------------|-----------|